

## L'intensité de la richesse n'augmente pas

2 juin 2022



l'augmentation de la prime d'activité suite au mouvement des « gilets jaunes », explique la progression du seuil de richesse et pour partie, mécaniquement, la baisse de l'intensité de la richesse, qui retombe à 1,25.

Niveau de vie médian des riches rapporté au seuil de richesse, fixé au double du niveau de vie médian de la population. Lecture : en 2019, le niveau de vie médian des riches est équivalent à 1,25 fois le seuil de richesse.

**Source :** estimations Pierre Madec (OFCE) d'après l'Insee – © Observatoire des inégalités

Photo / © domaine public

À quel point les riches se situent-ils au-dessus du [seuil de richesse](#) fixé au double du niveau de vie médian de la population ?

L'indicateur d'« intensité de la richesse » mesure le rapport entre le niveau de vie médian des riches (la moitié gagne moins, l'autre moitié davantage) et la valeur du seuil de richesse. Plus cet indicateur est élevé, plus le niveau de vie des riches s'écarte du seuil de richesse. En 2019, le niveau de vie médian des riches est équivalent à 1,25 fois le seuil de richesse. Nous diffusons cette information pour la première fois, grâce aux calculs de Pierre Madec de l'OFCE [1] à partir des enquêtes sur les revenus fiscaux et sociaux de l'Insee.

L'intensité de la richesse est supérieure à 1,26 entre 2010 et 2012, puis diminue jusqu'à 1,24 en 2014. La tendance s'inverse ensuite. L'année 2018 marque un nouveau pic à 1,26, sous l'effet de la baisse de la fiscalité des revenus financiers, qui a stimulé le versement de dividendes aux détenteurs d'actions. En 2019, l'élévation du niveau de vie médian de la population, avec

[1] Pierre Madec est l'auteur de ces estimations, qu'il a réalisées pour le [Rapport sur les riches en France](#) de l'Observatoire des inégalités. Cela ne signifie pas qu'il préconise la fixation du seuil de richesse au double du niveau de vie médian.

- Emplacement :
- Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/L-intensite-de-la-riche-esse-n-augmente-pas>